

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-10

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : DISSOLUTION DU BUDGET 22201

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de procéder à la dissolution du budget annexe 22201 au 31 décembre 2020 et intégrer le résultat dans le Budget Principal.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2021 ont pour conséquences :

- La suppression du budget annexe 22201
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte

- la dissolution du budget 22201 et l'intégration dans le budget Principal.
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget Principal au terme des opérations de liquidation.

Autorise le Maire à dissoudre le budget 22201 à compter du 1^{er} janvier 2021, à intégrer le résultat dans le Budget Principal et à signer tout document administratif s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

